

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Délibération n°DC2020/30*

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 83

Votants : 92

POUR : 92 (100%)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt-quatre février deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 17/02/2020

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine ; COURAULT Josette ; FOURCART Marie Hélène ; HERBAY Christelle ; JACQUET Ghislaine ; LESUEUR Patricia ; MERCIER Agnès ; PAYEN Françoise ; PIEROT Chantal ; RAULIN Suzanne ; ROGER Magali ; THOMAS Andrée ; VERNEL Martine et Messieurs ADAM Claude ; ALBAUD Gilles ; BARRE Régis ; BEBIN Patrick ; BESANCON Tony ; BIENVENU Bernard ; BOIZET Guy ; BOUILLON Daniel ; BOUILLON Jacques ; BOUILLON Mathieu ; BOXEBELD Pascal ; BROUILLON Patrick ; CANIVENQ Roland ; CANNAUX Francis ; CARPENTIER Dominique ; CARRE Joel ; CARTELET Michel ; DANNEAUX Dominique ; DEBOURCES Claude ; DEFORGE Pierre ; DEGLAIRE Gérard ; DEMISSY Pierre ; DUGARD Yann ; ETIENNE Philippe ; FERON Patrice ; FLEURY Vincent ; FRANCAERT René ; GIRONDELOT Bernard ; GODART Olivier ; GROSSELIN Jacques ; HAULIN Bertrand ; HUREAU Benoit ; JUILLET Bruno ; LAHOTTE Hervé ; LAMY Dominique ; LANTENOIS Jacques ; LAURENT CHAUVET Pierre ; LEJEUNE Gilles ; LEONI Alain ; LOUIS Jean Marc ; MALVAUX André ; MALVAUX Frédéric ; MANCEAUX Christophe ; MASSON Jean Philippe ; MATHIAS Frédéric ; MEENS François ; MEIS Claude ; MIELCAREK Christian ; MOUTON Francis ; MULLER Jean Claude ; NIZET Daniel ; NIZET Jacky ; OUDIN Hubert ; PAYEN Guy ; PHILIPPE Ludovic ; PIC Jean Yves ; PIERSON Florent ; POTRON Francis ; RACOUR Patrick ; RATAUX Frédéric ; RAULET Olivier ; RENARD Damien ; RICHELET Jean Pol ; SIGNORET Francis ; SINGLIT Benoit ; THIERION Vincent ; THIERY Pierre ; VAIRY Lionel ; VALET Bruno ; VERSSTUFT Ghislain.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit ; Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir à M. MATHIAS Isabelle ; M. COLSON Dominique donne pouvoir à M. HAULIN Bertrand ; M. CORNEILLE Jean-Pierre donne pouvoir à M. BOIZET Guy ; M. HULOT Christian donne pouvoir à M. JUILLET Bruno ; M. LESOILLE Patrick donne pouvoir à M. BOUILLON Daniel ; M. OUDIN Denis donne pouvoir à M. OUDIN Hubert ; M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; M. ROBIN Dominique donne pouvoir à M. FLEURY Vincent.

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE DANS UN ANCIEN BUREAU DE POSTE A BUZANCY**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu le Code de La Commande Publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2 ;

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Création, aménagement et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelles » ;

Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement de l'ancien bureau de poste de Buzancy en maison de santé pluridisciplinaire

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le profil acheteur et au BOAMP (n°19-181993) le 5 décembre 2019. La date limite de remise des offres était fixée au 16 janvier 2020, avec visite préalable sur site obligatoire.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

.../...

Ce marché a été alloué comme suit :

- Lot n° 0 : « Désamiantage »
- Lot n° 1 : « Terrassement – Assainissement – VRD – Démolition – Gros-œuvre »
- Lot n° 2 : « Charpente – Couverture – Zinguerie »
- Lot n° 3 : « Menuiseries extérieures – Serrureries »
- Lot n° 4 : « Cloison – Doublage – Isolation – Faux plafonds – Menuiseries intérieures »
- Lot n° 5 : « Carrelages – Faïences »
- Lot n° 6 : « Peintures »
- Lot n° 7 : « Electricité – VMC – Chauffage – Climatisation »
- Lot n° 8 : « Plomberie sanitaire »

Chacun des lots fait l'objet d'un contrat.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R. 2123-6 du Code de la Commande Publique.

Le Conseil communautaire est informé que 31 plis ont été réceptionnés dans les délais par voie dématérialisée, dont 2 propositions parvenues en doublons. Aucun pli n'a été reçu hors délai et aucune excuse n'a été réceptionnée. Une copie de sauvegarde a été réceptionnée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 17 janvier 2020.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

- Valeur technique : 50 % de la note finale appréciée à partir du montant global et forfaitaire maximal précisé à l'acte d'engagement
- Prix : 40 % de la note finale
- Délais de livraison : 10 %

Les offres sont classées après addition des notes.

L'analyse des offres est exposée au Conseil communautaire.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver le contrat présenté aux conditions et aux prix résultants de la procédure de consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le Conseil communautaire, DECIDE d'attribuer les contrats suivants :

- Lot n° 0 : « Désamiantage »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire REVILIS pour un montant maximal global et forfaitaire de 36 240 € HT.

- Lot 1 : « Terrassement – Assainissement – VRD – Démolition – Gros-œuvre »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire BRUNSON pour un montant maximal global et forfaitaire de 79 517,80 € HT.

- Lot n° 2 : « Charpente – Couverture – Zinguerie »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire BRASSEUR-MISSET pour un montant maximal global et forfaitaire de 66 794,51 € HT.

- Lot n° 3 : « Menuiseries extérieures – Serrureries »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire SAM METAL pour un montant maximal global et forfaitaire de **38 203 € HT**.

- Lot n° 4 : « Cloison – Doublage – Isolation – Faux plafonds – Menuiseries intérieures »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire VAUTHIER pour un montant maximal global et forfaitaire de **97 717,39 € HT**.

- Lot n° 5 : « Carrelages – Faïences »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire DG CORPOBAT pour un montant maximal global et forfaitaire de **26 493,98 € HT**.

- Lot n° 6 : « Peintures »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire DG CORPOBAT pour un montant maximal global et forfaitaire de **13 915,91 € HT**.

- Lot n° 7 : « Electricité – VMC – Chauffage – Climatisation »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire CANTARELLI pour un montant maximal global et forfaitaire de **62 587,74 € HT**.

- Lot n° 8 : « Plomberie sanitaire »

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire THIRION pour un montant maximal global et forfaitaire de **19 882,20 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE les marchés susmentionnés avec les attributaires retenus,
- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir,

Le Président,

Francis SIGNORET